

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°584

**OBJET : INSTALLATION DE CINQ CAMERAS DE VIDEO PROTECTION DANS LES QUARTIERS
DU VIEUX VILLAGE, DE L'ARCHEVECHE, DE LA DOUTRE ET DE LA GARE**

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment le titre V relatif à la vidéo protection ;

Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection ;

Vu les arrêtés des 3 et 21 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection ;

Considérant que le déploiement des moyens de vidéo protection, dans le respect des libertés publiques constitue un instrument majeur en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité ;

Considérant que la vidéo protection est un outil efficace dans la lutte contre les cambriolages et les vols ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le système vidéo de la Ville pour gagner en efficacité ;

Considérant la mise en place par la Ville d'Ozoir-la-Ferrière en 2010, d'un centre de supervision urbain situé dans les locaux de la mairie principale, qui permet, via un système de vidéo protection, de surveiller l'espace urbain communal ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du FIPD, de la région Ile de France et du Département de Seine et Marne ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

AUTORISE la demande d'installation de cinq caméras supplémentaires

AUTORISE Madame le maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents utiles au suivi de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

La secrétaire de séance,
Josyane MÊLÉARD,



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

Le Maire,
Christine FLECK,



REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com



DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	5
Pouvoirs :	6
Votants :	30

Convoqués le : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS : Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Régis VIEIRA, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Ziain TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Antoinette JARRIGE	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Monia BRAHAM

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20250414-DELIB_584_2